

	Nouvelles fonctionnalités
<i>Titre</i>	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle édition permettant d'imprimer un devis. Elle n'est pas activée par défaut, l'édition de devis est soumise à habilitation. Elle s'active en donnant le droit à un rôle de l'utilisateur. L'édition du devis est personnalisable depuis le menu des modèles de documents.
<i>Coordonnées bancaires SEPA</i>	<ul style="list-style-type: none"> Par défaut, la saisie du code BIC n'est plus obligatoire pour rendre une coordonnées bancaires SEPA valide. Si vous souhaitez conserver l'obligation de saisie du code BIC, il est possible de le faire par une modification du workflow. Rapprochez-vous du service client Élap pour cela.
<i>Référentiel</i>	<ul style="list-style-type: none"> Il est désormais possible de supprimer les Opérations qui n'ont jamais été utilisées.

	Améliorations
<i>Chorus Pro</i>	<ul style="list-style-type: none"> Afin d'améliorer la liaison entre une facture et un EJ, la recherche d'un EJ existant se fait maintenant également par sa référence externe en plus de par son numéro de pièce ; Si une facture importée fait référence à un EJ d'un exercice antérieur et que cet EJ peut être identifié avec certitude (pas de doublon de numérotation inter-exercice) alors la liaison avec cet EJ se fait dans la facture.

	Corrections
<i>Budget</i>	<ul style="list-style-type: none"> La suppression des Virements Budgétaires en brouillon générait un message d'erreur incohérent. Avec cette version, vous pouvez de nouveau supprimer les VB mais ceux pour lesquels vous avez rencontré le message d'erreur devront être traités par le service client Élap suite au dépôt d'une demande de votre part.
<i>Chorus Pro</i>	<ul style="list-style-type: none"> Les fichiers avec l'extension .xlsx joints aux factures apparaissent désormais avec leur bonne extension au lieu de l'extension .zip.
<i>EJ</i>	<ul style="list-style-type: none"> La saisie d'EJ dans un exercice de reprise n'était plus possible.

<i>Liquidation</i>	<ul style="list-style-type: none"> Il n'est plus obligatoire d'avoir le droit en modification en plus du droit en visualisation pour pouvoir accéder en visualisation aux liquidation ; Lors de la saisie d'une liquidation, les montants des lignes des SF liquidés n'étaient plus récupérés automatiquement et devaient être ressaïsies manuellement.
<i>DP</i>	<ul style="list-style-type: none"> L'onglet "Retenues" des DP n'affichait plus les données de DV saisies postérieurement sur le même tiers que la DP.
<i>DV</i>	<ul style="list-style-type: none"> Pour les OCB, le lettrage entre une DV-C apportant de la trésorerie et un objet de gestion ne déclenche pas de génération de comptabilité budgétaire CP ou Recette.
<i>Infinoé</i>	<ul style="list-style-type: none"> Sous Google Chrome, l'interface de paramétrage des identifiants d'entrée aux API Infinoé n'inscrit plus l'utilisateur et le mot de passe enregistré pour accéder à l'application à la place du "Clé du consommateur" et du "Secret du consommateur".
<i>Import</i>	<ul style="list-style-type: none"> L'import d'OD, de DCR-D, de DCO et de DV-C ne demandent plus de tiers pour toutes les lignes ; L'API d'import des PJ a été corrigé et redéveloppé fonctionnellement ; l'API EJ UP a été corrigée pour fonctionner lorsque deux exercices sont ouverts simultanément.

La mention "Module optionnel" signifie que le module n'est pas activé par défaut. Nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial pour en avoir une présentation.

* La mention "Pour les OCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organisation en Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en AE, CP et Recettes.

** La mention "Pour les OHCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organismes Hors Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en Charges / Produits et optionnellement en AE.

*** La mention "Pour les EPS/FPT" veut dire que le sujet concerne seulement les "Établissement Public de Santé" et ceux de la "Fonction Publique Territoriale" établissements appliquant la réglementation M21/22 ou M4.